

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 30 août 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille seize, le trente août à dix-sept heures trente minutes, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay, dûment convoqués le vingt-trois août deux mille seize, se sont réunis à la salle des Fêtes de Champignolles, sous la Présidence de Monsieur Jérôme SOUPART, Président.

Etaient présents :

MM. MMES. MAZILLY O. - ROY D. – GAGNEPAIN R. – CHAVE C. – CLERGET M-A. – DAMBRUN G. – SOUPART J. – DUBAJ M-T. - BRIEZ-SEVESTRE N. – PILLOT J-M. – DUFOUR M-B. – LOISEAU M. – ROUHETTE M. – LEFEVRE C. – PORCHERET P. – GOBBO P. - LIBRE M. – L'HOSTE A. – GAILLOT J. – BOULEY J-L. – PERRIN G. – ANDRE J. – DESBOIS M. – PEREIRA J. – MAITRE M-R. - RENAULT F. – BIGEARD A. - MOINGEON A. – BELORGEY A. - LIEBAUT R – GUINIOT A. – ACOULON J. – POILLOT A.

Etaient absents excusés :

SOURIEAU C. (pouvoir à CLERGET M.A.) - NIVOIS C. - LHOMME J-L – HENRY-DESCHAMPS M. – DECOMBARD J. – PARFAIT J-F - GRANDBOUCHE E. (pouvoir à POILLOT A.).

Le Président remercie Monsieur PILLOT J.M., Maire de Champignolles, d'accueillir les Membres du Conseil communautaire.

Il remercie Madame BARRAUD D. Trésorière pour sa présence.

Il porte à la connaissance des Conseillers communautaires les absences excusées de Mesdames VILMUS F. Sous-Préfète de Beaune, MOINGEON B. Conseillère départementale, et de Monsieur SUGUENOT A. Député Maire.

Il ouvre la séance à 17 h 30mn et procède à l'appel des délégués.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 40

Nombre de délégués présents : 33 titulaires

Nombre de procuration : 2

Nombre de votes possibles : 35

Nombre de délégués absents : 7

Quorum : 21

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur BELORGEY A.

MAISON DE L'ENFANCE – Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur de la structure a été adopté par délibération en date du 5 avril 2016 et transmis aux services de la CAF qui demandent que soit apportée une modification au niveau de la capacité d'accueil qui est de 18 enfants.

Il convient donc de modifier le règlement dans ce sens.

Vote :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

MAISON DE L'ENFANCE – Décision modificative

Afin d'avoir une lisibilité plus détaillée du budget de la Maison de l'Enfance, il est nécessaire d'affiner certains comptes comme suit :

60632 – Fournitures de petit équipement : + 630 €

60636 – Vêtements de travail : - 400 €

6065 – Fournitures création animation :	+ 820 €
6068 – Autres matières et fournitures :	- 450 €
6182 – Documentation générale :	+ 285 €
6232 – Fêtes et cérémonies :	+ 450 €
658 – Charges diverses :	- 11335 €
Total dépenses de fonctionnement :	- 10000 €

7552 – Déficit des BA :	- 10000 €
Total recettes de fonctionnement :	- 10000 €

Vote :
 Pour : 35
 Abstention : 0
 Contre : 0

ECOLE DE MUSIQUE – Approbation des tarifs pour l'année 2016-2017

Le projet pédagogique de l'école de musique préconise de supprimer la distinction entre la pratique de la formation musicale et celle de l'instrument. Cela induit la modification des tarifs appliqués jusqu'à ce jour et adoptés par les membres du Bureau lors de la réunion du 3 mai dernier.

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants pour la rentrée de septembre 2016 :

Eveil musical / atelier découverte	60 € annuel
Cursus complet (cours individuels + formation musicale + ensemble)	38 € annuel
Cursus « loisirs » (cours individuels + ensemble)	40 € mensuel
Instrument seul (formation musicale terminée)	40 € mensuel
Second instrument	20 € mensuel
Chorale adulte	10 € mensuel

Réduction par famille de 3 € mensuel dès le deuxième élève.

Vote :
 Pour : 35
 Abstention : 0
 Contre : 0

OFFICE DE TOURISME – Modification budgétaire

Le budget voté en début d'année était basé sur celui de l'association. Or, le personnel de l'association n'a pas souhaité intégrer la Communauté de communes du Pays d'Arnay, il a donc fallu procéder à leurs licenciements. La convention collective de l'association prévoyait le paiement d'indemnités de licenciements ainsi que le paiement des congés non pris, indemnités non prévues au budget. Ces frais de licenciements viennent se cumuler au déficit de l'association qui faut combler.

Afin de prendre en compte ces dépenses imprévues, il est nécessaire de modifier le budget comme suit :

6332 – Cotisations versées au FNAL :	+ 155 €
6336 – Cotisations CNFPT et CDG :	+ 455 €
6338 – Autres impôts et taxes :	+ 130 €
64131 – Rémunérations :	+ 5740 €
6451 – Cotisations à l'URSSAF :	- 4400 €
6453 – Cotisations aux caisses de retraite :	+1360 €
6454 – Cotisations aux ASSEDIC :	+1900 €
Total dépenses de fonctionnement :	+5340 €

7552 – Déficit du budget à caractère administratif :	10 000 €
--	----------

Vote :
 Pour : 35
 Abstention : 0
 Contre : 0

AFFAIRES SCOLAIRES – Renouvellement des contrats de travail

Le Président informe les Conseillers communautaires qu'une réunion a eu lieu ce matin avec l'ensemble du personnel non enseignant afin de présenter Frédérique PATTYN, remplaçante de Magali BIARD.

En outre, et afin de pouvoir assurer les NAP et l'entretien des écoles, il est nécessaire de créer six emplois non permanents d'agents d'animation à temps non complets et trois emplois non permanents d'agents techniques à temps non complets.

Ces emplois seront rémunérés sur l'indice majoré 321.

Vote :
Pour : 35
Abstention :
Contre : 0

B. DUFOUR souhaiterait qu'une formation soit proposée aux contractuels afin de pouvoir mieux répondre à certaines situations. Monsieur le Président prend en compte cette demande et précise que F.PATTYN va intervenir sur chaque site afin de recenser les problèmes de chacun et apporter un soutien aux équipes.

AFFAIRES SCOLAIRES – Paiement d'heures complémentaires et supplémentaires d'un agent ayant participé à un voyage scolaire.

Un agent de la collectivité a participé à un voyage scolaire en juin dernier, il convient de délibérer afin de pouvoir lui régler les heures complémentaires et supplémentaires effectuées dans ce cadre.

Vote :
Pour : 35
Abstention :
Contre : 0

AFFAIRES SCOLAIRES – Mise en place du paiement des factures de garderie par CESU

Afin de répondre à la demande des parents de pouvoir régler les factures de garderie par CESU, le Président propose d'acter dans ce sens.

Vote :
Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

ORDURES MENAGERES – Signature d'une convention de partenariat avec la société Eco TLC

La société Eco TLC (filiale textile pour le tri) propose de conventionner avec elle afin de bénéficier de son soutien financier à hauteur de 0,10 cents par habitants.

Vote :
Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

ORDURES MENAGERES – Installation de PAV enterrés

Monsieur le Président informe les Conseillers Communautaires, que l'installation des PAV enterrés vers le Bi1 a été effectuée en juillet pour un montant qui s'élève à 47 353,20 € TTC.

La moitié du coût de cette opération sera financée par fond de concours par la commune d'Arnay le Duc et l'autre moitié par la Communauté de communes du Pays d'Arnay.

Vote :
Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

ORDURES MENAGERES – Décision modificative

En 2012, l'imprimerie Fuchey a reçu un titre de recettes de 533,57 € relatif au paiement de la redevance spéciale, or il s'avère que dans le calcul du montant de la redevance, le montant payé par l'entreprise au titre des ordures ménagères n'avait pas été déduit. Il convient donc de passer une décision modificative au compte 673 pour un montant de 533,57€.

Vote :
Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

DECHETTERIE – Vente de terrain

Le conseil communautaire a par délibération datée du 26 mai dernier acquis un terrain afin d'étendre la déchetterie. Dans ce cadre il convient de confier la rédaction de l'acte notarié à Maître Nicolardot.

Vote :
Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

RENOVATION DU PETIT PATRIMOINE COMMUNAL – Commune de Musigny

La commune de Musigny souhaite au titre du petit patrimoine restaurer un puits. Ces travaux seraient exécutés par l'association Sentier. La communauté de communes du Pays d'Arnay prendra à sa charge la fourniture des matériaux à hauteur de 690 €. Les frais liés au personnel sont supportés par le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Plan Patrimoine Insertion.

Vote :
Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

FUSION

Le Président informe les Conseillers communautaires que la Communauté de communes a reçu deux notes importantes cet été relative à la fusion.

La première concerne la prise de compétence zone d'activités, il semblerait que la compétence concernerait les zones existantes et celles à créer. Le transfert des zones existantes s'accompagnerait d'indemnisations financières.

L'arrêté de périmètre nous a été notifié par la sous-préfecture. L'arrêté définitif sera pris pour le 15 décembre prochain, il devra définir le nom de l'EPCI, le siège, le nombre de délégués, les budgets annexes, les compétences et le ressort de la trésorerie.

Le Président propose aux Conseillers communautaires de trouver un consensus sur le nom, le siège et le nombre de délégués afin de le proposer aux élus de la Communauté de Communes de Liernais lors de la prochaine réunion du 7 septembre prochain.

Après concertation, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

Nom : Communauté de communes d'Arnay et de Liernais
Siège : Arnay le Duc
Nombre de délégués : 48

Vote :
Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

La deuxième note émane du Centre de Gestion de la Côte d'Or et concerne la gestion du personnel ; plusieurs instances paritaires devront être mises en place dans les quatre mois qui suivent la fusion.

La séance est levée à 19 h 30.

Le Président,
Jérôme SOUPART